

Brest, 26 août 2024

Concerne les collégiens

## Abonnement au Self 2024-2025

Tarif du 16/09/2024 – 20/06/2025						
		5 repas/s	4 repas/s	3 repas/s	2 repas/s	1 repas/s
Abonnement annuel Facture annuelle : prélèvements sur 10 mois (octobre à juillet)		927,20 €	744,20 €	555,10 €	372,10 €	195,20 €
Uniquement pour les familles payant les contributions par prélèvement.						
Abonnement trimestriel Chèque ou espèces  (Pour les familles ne payant pas par prélèvement)	1 <sup>er</sup> Trimestre Du 16/09/24 au 06/12/24	292,80 €	231,80 €	176,90 €	115,90 €	61,00 €
	2 <sup>ème</sup> Trimestre Du 09/12/24 au 14/03/25	305,00 €	244,00 €	183,00 €	122,00 €	61,00 €
	3 <sup>ème</sup> Trimestre Du 17/03/25 au 20/06/25	329,40 €	268,40 €	195,20 €	134,20 €	73,20 €

- Les chèques seront libellés à l'ordre de « OGEC Sainte Anne Brest », et seront encaissés le 30 septembre 2024 sauf indication contraire de la famille.
- Les prélèvements interviendront à partir d'octobre 2024.
- Les repas consommés du 2 septembre au 13 septembre seront facturés entre le prélèvement d'octobre et novembre. Les repas pris au-delà du 21 juin seront facturés.
- Règlement du self ci-joint.

COUPON-REPONSE à retourner, accompagné de  votre règlement  au service comptabilité dès confirmation de l'emploi du temps et dernier délai pour

**le 13 septembre 2024**

✂

Collège Sainte Anne Brest-Année scolaire 2024-2025

NOM-Prénom :

Classe :

Préciser les jours de présence en les entourant et cocher le type d'abonnement souhaité (voir tableau ci-dessus) :

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

Abonnement annuel:

j'opte pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (abonnement annuel)

Abonnement 1<sup>er</sup> trimestre :

ci-joint un CHEQUE de.....euros (abonnement trimestriel)

Date et signature des parents :

## Règlement du self 2024-2025

Tous les élèves, demi-pensionnaires ou externes possèdent un badge qui sert à la fois au passage au self et à l'entrée dans l'établissement.

Le dépôt des coupons d'abonnement au self ainsi que les règlements sont à transmettre au service comptabilité dans la boîte aux lettres prévue à cet effet ou par mail complété, daté, signé à renvoyer à l'adresse suivante : [comptabilite@sainte-anne-brest.fr](mailto:comptabilite@sainte-anne-brest.fr)

Le trimestre de self est payable d'avance.

**SELF** - Cinq formules d'abonnement régulier sont proposées : de 1 à 5 repas par semaine.

Cet engagement vaut pour **toute l'année scolaire** pour ceux qui optent pour une facturation annuelle et pour **tout le trimestre** pour ceux qui optent pour la facturation trimestrielle. Un changement de régime ne peut pas intervenir au cours du trimestre.

Le remboursement de repas interviendra en cas d'absence pour maladie d'une semaine complète, de voyage, stage ou sortie scolaire. Les absences pour convenance personnelle ne feront pas l'objet de remboursement. Les repas prévus dans l'abonnement non consommés seront quand même facturés.

Vous pouvez prendre contact avec la comptabilité en cas de difficultés financières.

**Occasionnellement** un élève externe pourra déjeuner au self ; il devra s'assurer de régler son repas à la comptabilité (par chèque ou en espèces) au prix de 6,85 €.

Votre enfant possède un porte-monnaie dématérialisé pour le self, le porte-monnaie sera débité :

- Pour les externes : en cas de passage au self
- Pour les demi-pensionnaires : en cas de passage en dehors de leur(s) jour(s) d'abonnement

Ce porte-monnaie est consultable sur votre espace parent Skolengo et pouvant être approvisionné en ligne par carte bancaire mais aussi par chèque à déposer dans la boîte aux lettres à l'entrée du self ou par espèces à déposer directement à la comptabilité **en main propre**.